



Association Urba'Voc
Association Loi 1901

Institut d'Urbanisme et d'Aménagement Régional

2, avenue Henri Poincaré
13100 Aix-en-Provence
iuar.asso@gmail.com
<http://urbavoc.blogspot.fr/>

*Réseau des étudiants et anciens étudiants
de l'Institut d'Urbanisme et
d'Aménagement Régional d'Aix-en-Provence
et des autres formations supérieures en
urbanisme et aménagement du territoire*

**Règlement du jeu concours photo organisé par l'association Urba'Voc
sur le thème « La ville la nuit »**

Contexte :

Cette année, l'association Urba'Voc a souhaité organiser **un concours photo**, afin de donner d'une part, un **espace d'expression** aux photographes qu'ils soient **amateurs ou professionnels**, et d'autre part **d'inviter à un nouveau regard sur l'urbanisme** par une manière ludique grâce aux concours de l'association Urba'Voc et de l'Institut d'Urbanisme et d'Aménagement Régional d'Aix en Provence.

Conditions de participation :

Ce concours s'adresse à tous les **étudiants et anciens issus d'une formation dans l'aménagement du territoire** quel que soit leur niveau d'études.

Le candidat devra proposer un ensemble comprenant au **maximum quatre photographies** autour du thème. Ces dernières pourront être en couleur ou noir et blanc, numériques ou argentiques.

Il est vivement conseillé aux candidats de donner un titre à chacune de ses photographies. Il pourra s'il le souhaite les accompagner d'un petit texte d'explication (1 page maximum) quant à ses choix, ou autre.

Sont exclus du présent jeu les organisateurs et membres du jury.

Envoi des images

Afin d'assurer la qualité des agrandissements qui seront exposés il est indispensable d'envoyer :

- un tirage papier au format A4 ;
- pour les photos argentiques : le négatif ;
- pour les photos numériques : le fichier informatique d'une définition suffisante : 4/5 Mo ou 300dpi.

Les images devront être envoyées avant le 15 février 2013. à l'adresse suivante :

- pour les documents numériques : photo.urbavoc@gmail.com ;
- pour les documents « papiers » : Association Urba'Voc – Concours photo, 2 avenue Henri Poncet, 13 100 Aix-en-Provence

Les participants devront impérativement envoyer dans le **même** mail /courrier les documents et informations suivants :

- Le présent règlement signé,
- La fiche Candidat,
- Les autorisations nécessaires,
- Date et lieu où la photo a été prise

Pour toutes questions relatives au concours et ses formalités, le candidat devra envoyer un mail à l'adresse suivante : iuar.asso@gmail.com, copie à photo.urbavoc@gmail.com

Droits photographiques

Les participants garantissent qu'ils sont titulaires des droits d'auteurs des photographies envoyées et autorisent la représentation gratuite de leurs images dans le cadre de ce concours et de sa promotion future. Les photos pourront être également utilisées sur le site internet de l'association à l'adresse suivante www.urbavoc.blogspot.com. Dans ce cas, le nom du photographe sera mentionné. Ils garantissent également posséder les autorisations de droits à l'image concernant les personnes figurants sur leurs photographies. Aucune autorisation ne sera envoyée aux organisateurs du concours.

Composition du jury

Au terme de la phase d'envoi, un jury sera réuni pour décider de l'attribution des prix. Ledit jury sera composé des membres Urba'Voc ayant participé à l'organisation du concours, d'anciens étudiants ainsi que de professeurs de l'IUAR.

Conditions de sélection

Les photos seront primées en fonction de leur originalité et du respect du sujet proposé.

Le jury sera souverain et pourra jusqu'à la décision officielle de parution apporter toutes modifications au résultat de la délibération et notamment dans le cas où les photos seraient entachées de contrefaçons ou plagiat, mais aussi si les photos ne sont pas libres de droits, ou trop proches d'une photo déjà publiée ou diffusée par l'organisateur lui-même ou ailleurs.

Présentation des résultats

La remise des prix et des récompenses s'effectuera à l'occasion d'une cérémonie juste avant la 2^e journée Portes Ouvertes de l'Institut d'Urbanisme et d'Aménagement Régional, soit courant mars 2013.

Tous les participants seront invités par courriel de cette cérémonie, qui sera ensuite suivie d'un apéritif convivial entre les différents participants.

Les photos feront l'objet :

- d'une exposition au sein du hall de l'IUAR d'Aix-en-Provence, jusqu'à la journée « Portes ouvertes » ;
- d'une rubrique spéciale sur le blog de l'association : www.urbavoc.blogspot.com.

Enfin, les meilleures d'entre elles pourront être publiées dans le numéro d'Urba'Voc édité durant cette période.

Les prix remis aux gagnants ne peuvent donner lieu à aucune compensation financière ou autre.

Présentation des résultats

Les prix nous sont gracieusement offerts par la revue **Traits Urbains** que l'association Urba'Voc souhaite remercier par avance, à savoir **un abonnement** d'un an pour les **3 premiers prix**.

Réclamations

La participation à ce concours implique le plein accord des concourants sur l'acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.

L'IUAR et Urba'Voc ne pourront être tenus pour responsables si, par suite d'un cas de force majeure, ou de toute cause indépendante de leur volonté, des changements de dates intervenaient ou même si le concours était modifié ou purement et simplement annulé.

Conformément aux lois informatiques et libertés des 6 janvier 1978 et 6 août 2004, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les

concernant en écrivant à Urba'voc, Institut d'Urbanisme et d'Aménagement Régional - 3 avenue Robert Schuman 13628 Cedex 01 AIX EN PROVENCE.

Fait à Aix-en-Provence

Le

Signature
(précédée par « lu et approuvé »)



Association Urba'Voc
Association Loi 1901

Institut d'Urbanisme et d'Aménagement Régional

2, avenue Henri Poncet
13100 Aix-en-Provence
iuar.asso@gmail.com
<http://urbavoc.blogspot.fr/>

*Réseau des étudiants et anciens étudiants
de l'Institut d'Urbanisme et
d'Aménagement Régional d'Aix-en-Provence
et des autres formations supérieures en
urbanisme et aménagement du territoire*

Coordonnées du candidat

NOM :

Prénom :

Numéro de l'étudiant :

Formation universitaire actuelle :

L1

L2

L3

M1

M2

Formation continue

Autres :

Intitulé de la formation :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Adresse :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Adresse mail :

Choix de la photographie :

Numérique

Argentique

Titres des photographies

Titre de la photo 1 :

Titre de la photo 2 :

Fait à

Le

Signature
(précédée par « lu et approuvé »)

AUTORISATION DE LA PERSONNE PHOTOGRAPHIEE SUR LA LIBRE UTILISATION DE SON IMAGE

Je soussigné(e) :

Demeurant :

autorise la prise de vue et la publication de l'image sur laquelle j'apparais ; ceci, sur différents supports (écrit, électronique, audio-visuel) et sans limitation de durée.

Je reconnais avoir pris connaissance de l'utilisation qui en est faite dans la cadre du concours photo organisé par Urba'Voc et l'IUAR d'Aix-en-Provence.

Je reconnais également que les utilisations éventuelles ne peuvent porter atteinte à ma vie privée et, plus généralement, ne sont pas de nature à me nuire ou à me causer un quelconque préjudice.

Fait à :

Le :

Signature :

✂-----

AUTORISATION PARENTALE SUR LA LIBRE UTILISATION DE L'IMAGE D'UNE PERSONNE MINEURE

Je soussigné(e) :

Demeurant :

autorise la prise de vue et la publication de l'image sur laquelle mon enfant apparait ; ceci, sur différents supports (écrit, électronique, audio-visuel) et sans limitation de durée.

Je reconnais avoir pris connaissance de l'utilisation qui en est faite dans la cadre du concours photo organisé par Urba'Voc et l'IUAR d'Aix-en-Provence.

Je reconnais également que les utilisations éventuelles ne peuvent porter atteinte à ma vie privée et, plus généralement, ne sont pas de nature à lui nuire ou à lui causer un quelconque préjudice.

Fait à :

Le :

Signature :

✂-----

AUTORISATION SUR LA LIBRE UTILISATION DE L'IMAGE D'UN LIEU PRIVE

Je soussigné(e) :

Demeurant :

Autorise Melle/Mme/M.

à photographier et à utiliser la photographie de

situé(e)

dans le cadre du concours photo organisé par Urba'Voc et l'IUAR d'Aix-en-Provence

J'autorise l'exploitation et l'utilisation de l'image représentant l'objet ou le bâtiment décrit ci-dessus par Urba'Voc sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour sans aucune limitation pour une durée illimitée, intégralement ou par extrait.

Aucune utilisation commerciale ne sera faite du cliché

Fait à :

Le :

Signature :